


République Française			Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal de la commune de SOLUTRE-POUILLY	
Département de Saône et Loire				
Délibération n° 2020/004-BIS				
Date de la convocation		Date d'affichage		Séance du
28/01/20		25 FEV. 2020 Membres :		04/02/20
En exercice	Présents	Excusé	Absent	Votants
9	7	1	1	7
<p><u>Etaient présent</u> : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Dominique REVEL, Mme Isabelle BERGER</p> <p><u>Excusé</u> : M. Thomas ROLLET</p> <p><u>Absents</u> : Mr William TROUILLET</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Jean-Claude LAPIERRE.</p>				
OBJET :	<p>MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX-DE-VIE DE VIN.</p> <p><u>ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 004 QUI COMPORTAIT UNE ERREUR MATERIELLE</u></p>			

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDENT

de demander à Monsieur le Président de la République Française de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

Acte rendu exécutoire après réception
en Préfecture le : **24 FEV. 2020**
et publication ou notification du : **25 FEV. 2020**
Le Maire,
Jean-Claude LAPIERRE



Fait à SOLUTRE-POUILLY, le 04/02/2020
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude LAPIERRE

